

# le Mémento de l'administrateur

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc et arrco

## LES CHIFFRES DU MOIS

### 91 %

des personnes interrogées parmi les destinataires de la campagne 2017 du droit à l'information (DAI) se déclarent satisfaites de la qualité du document reçu.

Source : Gip Union Retraite, 2018.

### 97 %

des personnes ayant reçu un relevé (RIS ou EIG) du GIP Union Retraite dans le cadre du DAI le conservent pour s'y reporter.

Source : Gip Union Retraite, 2018.

### 2,4 milliards

ce sera le nombre de personnes de plus de 60 ans en 2050 à l'échelle mondiale contre 900 millions aujourd'hui.

Source : « Les essentiels de l'OCDE », 2018.

## Save the date 28 juin

Rencontre des présidents, des vice-présidents et des directeurs généraux des institutions de retraite complémentaire à Paris.

## Les assurés à l'Arrco et à l'Agirc en 2014

L'Agirc-Arrco a publié une étude approfondie sur ses effectifs dans « Les cahiers - études et statistiques n° 4 », disponible sur son site Internet. Fin 2014, l'Arrco recense 40,5 millions d'assurés : il s'agit des individus ayant cotisé au moins une fois dans leur carrière à l'Arrco, n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite complémentaire et n'étant pas décédés. Parmi ces assurés, 23,1 millions ont obtenu des points à l'Arrco<sup>1</sup> et 4,4 millions à l'Agirc en 2014, tous types de droits confondus (emploi, chômage, maternité, maladie...). Ils peuvent être qualifiés de « présents en 2014 » par opposition aux 17,3 millions d'assurés radiés. Ces derniers sont des assurés ayant obtenu précédemment des droits Arrco au cours de leur carrière et n'ayant pas encore liquidé leurs droits à retraite complémentaire. 95,3 % de l'ensemble des assurés

Arrco présents en 2014 ont acquis des droits au titre des cotisations versées pour leur entreprise au cours de l'année, 22,5 % au titre du chômage et 3,2 % au titre de la maladie. La majorité des assurés ayant acquis au moins 1 point au titre de la maladie, de la maternité ou d'un autre report sont des femmes (57,9 %). ■■■■■■

1) En 2014, la Cnav dénombre 26,7 millions d'assurés ayant bénéficié d'un report au titre du régime général à leur compte-carrière. L'écart s'explique par quelques différences de champs, notamment : l'assurance vieillesse des parents au foyer, dispositif en vigueur à la Cnav mais sans équivalent à l'Arrco ainsi que l'affiliation des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques à la Cnav mais pas à l'Arrco.

Source : « Les Cahiers études et statistiques » n°4.

	Assurés Arrco			Assurés Agirc		
	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en %)	Part des femmes	Effectifs (en milliers)	Part d'assurés Agirc (en %)	Part des femmes
<b>Présents en 2014</b> (pour tout type de report : emploi, maladie, chômage, invalidité, etc.)	<b>23 133</b>		<b>46,6 %</b>	<b>4 373</b>	<b>18,9 %</b>	<b>36,9 %</b>
Dont au titre de l'emploi*	22 042	95,3 %	46,5 %	4 274	19,4 %	37,0 %
Dont cotisants au 31 décembre 2014	18 100	78,2 %	44,9 %	4 170	23,0 %	36,5 %
Dont au titre du chômage*	5 195	22,5 %	46,6 %	596	11,5 %	41,6 %
Dont au titre de la maladie, de la maternité ou d'un autre report*	741	3,2 %	57,9 %	51	6,9 %	60,2 %
<b>Radiés</b> (assurés non présents en 2014 mais ayant acquis des points avant 2014)	<b>17 322</b>		<b>50,7 %</b>	<b>2 594</b>	-	<b>40,7 %</b>
<b>Ensemble</b>	<b>40 455</b>		<b>48,3 %</b>	<b>6 967</b>	<b>17,2 %</b>	<b>38,3 %</b>

\* Catégories non exclusives : un même assuré peut avoir acquis en 2014, des points au titre de l'emploi mais aussi au titre de la maladie, de la maternité, du chômage...



INTERNET

## La page d'accueil du site Agirc-Arrco se renouvelle



La page d'accueil du site Agirc-Arrco vient d'être revue pour répondre aux usages et aux besoins des internautes. L'accès par profil rendra plus visibles les services en ligne personnalisés conçus pour simplifier les démarches des Français.

Une dizaine de services seront ainsi mis en avant :

- le simulateur M@rel inter-régime pour estimer le montant de sa future retraite,
- le relevé de carrière pour faire point sur les droits acquis,
- la demande de retraite en ligne...

L'entreprise, quant à elle, pourra s'inscrire sur Cotizen, le service de paiement en ligne des cotisations sociales ou encore s'informer sur les changements de taux de cotisation au 01/01/2019. ■■■■■■



sur le web : [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

## Tout comprendre du prélèvement à la source : un site dédié

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prélèvement à la source portera sur la très grande majorité des revenus : les traitements et salaires, les pensions, les revenus de remplacement (allocations chômage notamment), les revenus des indépendants et les revenus fonciers. Salarié ou indépendant ? Actif ou retraité ? Ce mode de prélèvement des revenus concerne tout le monde. Pour une personne retraitée et imposable, la retraite sera soumise au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. L'administration fiscale communiquera directement à l'Agirc-Arrco le taux de prélèvement à appliquer lors du paiement de la retraite. Ce taux sera communiqué à l'issue de la déclaration d'impôts en ligne du retraité. Il figurera aussi sur son avis d'impôt.

Si la personne retraitée n'est pas imposable, rien ne change : aucun prélèvement ne sera effectué.

Pour toute information, se renseigner auprès de l'administration fiscale. ■■■■■■



sur le web : <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>



COMMUNICATION

## Le Panorama des pensions 2017

Rapport publié tous les 2 ans, le Panorama des pensions compare les principaux indicateurs des systèmes de retraites des pays de l'OCDE. Outre cette analyse comparative et récurrente, chaque édition du Panorama inclut l'examen d'un thème particulier. Le sujet retenu cette année a trait à la flexibilité en matière de retraite (mécanismes de cumul entre pension de retraite et revenus du travail). L'OCDE relève quelques indicateurs concernant la France :

- le revenu relatif des personnes âgées de 65 ans ou plus est plus élevé en France que dans les autres pays de l'OCDE ;
- la France affiche le taux le plus faible de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus (après le Danemark) ;
- l'âge effectif de départ à la retraite (hommes) est le moins élevé de l'OCDE.

Combiné à une durée de vie plus longue, il fait de la France le pays où la durée de retraite est la plus longue ; le taux d'emploi des 60 ans ou plus est inférieur à la moyenne OCDE. Au total, en dépit de quelques réserves à l'endroit de notre dispositif cumul emploi-retraite, le Panorama OCDE des pensions 2017 relève que la France et le Danemark sont les deux États membres offrant la situation économique la plus appréciable (combinée à une espérance de vie élevée) aux personnes âgées de plus de 65 ans. ■■■■■■



sur le web : [http://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/pensions-at-a-glance-2017\\_pension\\_glance-2017-en](http://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/pensions-at-a-glance-2017_pension_glance-2017-en)



INSTANCES

## Colloque sur la réforme des retraites



La commission des affaires sociales du Sénat a organisé le 19 avril 2018, un colloque « Équité, équilibre, simplification : réforme des retraites » sous le haut patronage du Président du Sénat, Gérard Larcher, dans la perspective du projet de loi sur la réforme des retraites menée par Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites. La première partie du colloque était consacrée à la présentation du « système de retraite aujourd'hui » et la seconde partie portait sur le thème « vers un système de retraite plus lisible et plus équitable ? ». François-Xavier Selleret, Directeur général de l'Agirc-Arrco, est intervenu sur le thème « Un régime fusionné et géré par points, l'exemple de l'Agirc-Arrco ». L'ensemble des interventions est disponible sur Internet. ■■■■■■



sur le web : [http://www.senat.fr/espace\\_presse/actualites/201802/reforme\\_des\\_retraites.html#c638339](http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201802/reforme_des_retraites.html#c638339)



## FORMATION

### La formation dans la branche

Comme chaque année, l'Observatoire des métiers et des qualifications publie son Enquête formation. Elle a pour finalité de mieux connaître la manière dont s'organise et se réalise la formation professionnelle au sein de la Branche Retraite Complémentaire et Prévoyance. Cette étude a également pour vocation de mettre à disposition des partenaires sociaux et des groupes paritaires protection sociale (GPS) des éléments de constat et d'analyse utiles à leur réflexion. De plus, elle permet à chaque GPS de se situer dans l'ensemble du secteur. Dans ce millésime 2017 (chiffres 2016), on y découvre que sur 32 857 salariés, 77,1 % ont participé à une ou plusieurs actions de formation. Ce taux d'accès à la formation est supérieur de plus de 10,8 points par rapport à 2015. Autre enseignement : en 2016, la convention collective a permis d'intégrer 921 collaborateurs issus de mutuelles, de sociétés de courtage ou d'assurance. Des formations ont été déployées pour les accueillir et ce, pour 81 % d'entre eux. Une nouvelle tendance ressort de l'enquête : la formation en distanciel. Elle atteint 23 % en 2016 et concerne principalement les métiers du développement. Un tiers des salariés ont suivi au moins une formation à distance (environnement professionnel, nouveaux produits, école des ventes...). Toutes les données sont à découvrir sur le site de l'Observatoire des métiers.

sur le web : <http://obsmetiers.rcp-pro.fr/les-etudes/detail-parution/parution/lenquete-formation-2017/>



## ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

### Droit des assurés à l'information individuelle sur leur retraite 2017 : enquêtes

Cela fait maintenant une dizaine d'années que sont envoyés les documents du droit à l'information (RIS et EIG) et que, parallèlement à ces envois, des enquêtes de satisfaction sont réalisées par le GIP Union Retraite sur la compréhension de ces documents par les assurés, ainsi que sur leur perception du contact avec les régimes de retraite. Sur le premier point, l'évolution depuis 10 ans montre soit une stabilité et de forts taux de satisfaction pour certains items (taux de conservation, utilité, temporalité de l'envoi, niveau d'information des assurés), soit des résultats variables d'une année sur l'autre et difficilement interprétables pour d'autres (apport du document, impact sur la date de départ, montants estimés). D'une manière générale on peut retenir une légère dégradation à propos de la clarté des documents mais un intérêt de plus en plus fort pour comprendre la façon dont les montants sont calculés.

Pour la seconde partie de l'enquête relative à la perception du contact avec les régimes, dans un contexte futur où l'inter-régime d'information évoluera vers un inter-régime de gestion, les enseignements sont plus riches et mettent en avant l'Agirc-Arrco en ce qui concerne la facilité d'identification du point de contact, le délai de rappel et la qualité du contact. En conclusion, des axes d'amélioration sont partagés par tous : le besoin d'un interlocuteur expert, la réduction et la précision du délai de rappel, le développement des services numériques.



## INSTANCES

### Approfondissement sur les indicateurs du rapport annuel

Dans le cadre de la préparation de son rapport annuel de juin prochain, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a consacré la réunion du mois d'avril dernier à l'approfondissement des indicateurs de suivi.

La première partie du dossier a pour objet la poursuite des travaux relatifs aux cas types de fonctionnaires, l'objectif étant principalement de projeter dans les rapports annuels le taux de remplacement pour différentes carrières types de fonctionnaires et de suivre son évolution au fil des générations.

La seconde partie est consacrée à la proposition de nouveaux indicateurs. Du point de vue des assurés, trois indicateurs alternatifs à l'indicateur actuellement retenu pour suivre l'évolution du pouvoir d'achat des retraités les plus modestes sont proposés. Du point de vue des régimes, le calcul du solde cumulé du système de retraites à l'horizon 2070 est présenté.

La troisième partie analyse les effets des dispositifs de solidarité et les pistes possibles de transposition de ces dispositifs dans un régime en points ou en comptes notionnels. Elle est complétée par un point sur la compensation démographique généralisée, qui traduit une solidarité financière notamment des régimes ayant une démographie favorable vers ceux ayant une démographie défavorable.

sur le web : <http://www.cor-retraites.fr/article511.html>

### Retraite complémentaire : L'Alliance Pro voit le jour à six

Les groupes de protection sociale Agricola, Audiens, B2V, IRP Auto, Lourmel et Pro BTP ont fusionné leurs activités de retraite complémentaire donnant naissance à l'Alliance professionnelle retraite Agirc et Arrco. Deux nouvelles institutions ont vu le jour : Alliance professionnelle Retraite Agirc et Alliance professionnelle Retraite Arrco. L'Alliance représente désormais 18 % des régimes de retraite Agirc-Arrco, concerne la retraite d'un Français sur cinq et gère jusqu'à 618 000 entreprises cotisantes et 4,1 millions d'actifs, pour une somme totale de 11 milliards d'euros de cotisations. La fusion a eu lieu le 4 avril dernier avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



## AGENDA 2018

- mai 29**
  - Instance de coordination AGIRC-ARRCO-CTIP
  - Conseil d'administration AEIP (Amsterdam)
- mai 30**
  - Pension's Day (AEIP), Amsterdam
- mai 31**
  - Commissions informatiques de l'Agirc et de l'Arrco
  - Colloque National 2018 de ReSanté-You : « Et s'il suffisait de consentir à vieillir ? », Poitiers
- juin 1<sup>er-2</sup>**
  - 3<sup>e</sup> édition du Salon des aidants familiaux, Torcy
- juin 5**
  - Commissions de contrôle de l'Agirc, de l'Arrco et du GIE Agirc-Arrco
  - Commissions sociales de l'Agirc et de l'Arrco
  - Colloque organisé par la Fondation Casip Cojasor et le Cnam : « Quelles innovations dans la prise en charge des personnes âgées à domicile et dans des structures adaptées ? Tour d'horizon international », Paris
- juin 7**
  - Commissions financières de l'Agirc et de l'Arrco
- juin 12**
  - Conseil d'administration du GIE Agirc-Arrco
- juin 13**
  - Réunion du COR : « Rapport annuel », Paris
- juin 14**
  - Bureaux de l'Agirc et de l'Arrco
- juin 18-19**
  - Colloque « Revisiter les solidarités en Europe » organisé par Alain Supiot (Professeur à la chaire État social et mondialisation), à Paris, Collège de France
- juin 19**
  - Réunion commune des commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco
- juin 20**
  - Séminaire des administrateurs « La transformation de la gestion retraite » à Paris



## NOMINATIONS

### AGIRC

La CFTC Cadres a désigné **Thomas Panouillé** en remplacement de **Clémence Chumiatcher** en tant que conseiller technique de l'Agirc. Il siègera également à la commission paritaire élargie de l'Agirc comme suppléant. **Ute Meyenberg** a été désignée, par la CFDT Cadres, en remplacement de **Sophie Jan** en tant que conseillère technique de l'Agirc.

### AG2R LA MONDIALE

Institution AG2R Réunica Agirc

**Jacques Defrance** (collège des salariés, CFE-CGC) a été élu vice-président de l'institution de retraite AG2R Réunica Agirc en remplacement de **Marie-Anne Donsimoni**.



## OUVRAGE

### Allongement de la vie : Quels défis ? Quelles politiques ?

L'allongement de la vie humaine est en train de révolutionner durablement le XXI<sup>e</sup> siècle, sur tous les continents. Pourtant, l'ampleur de ces mutations et leurs nombreuses implications restent largement méconnues. L'ambition de ce livre est d'en dresser un panorama complet en montrant comment cela bouleverse la condition humaine et sociale, le régime temporel de nos existences, ainsi que les manières de vivre ensemble. Dans une société où coexistent désormais quatre générations aux expériences et aspirations sensiblement différentes, les formes de solidarité sont à repenser. De même, comment faut-il protéger et soigner dans des sociétés de vie longue ? Quels sont le sens et le prix du prolongement de la vie ? Comment concilier longévité et qualité de vie ? Autant de questions aux implications à la fois sociales, éthiques, médicales et économiques.

À partir du croisement d'approches pluridisciplinaires et dans une perspective de comparaisons internationales, cet ouvrage a pour ambition de dresser un état des savoirs et des réflexions sur la question de la longévité. Non seulement il circonscrit les multiples défis posés par l'allongement de la vie, mais il offre une lecture essentielle pour comprendre comment nos sociétés pourraient se saisir de cette révolution afin d'en faire une opportunité pour tous et toutes.

**Sous la direction d'Anne-Marie Guillemard et d'Élena Mascova, Édition La Découverte, 414 p., 2017.**